



EJ Esprit Jardin

Parvis de la cathédrale Saint Louis
samedi 24 et
dimanche 25 mars 2012
10h-19h

SOCIÉTÉ

Nom de la société :
 N° SIRET (obligatoire) :
 Titre (rayer les mentions inutiles) : SA, SAS, SARL, URL, SCP, SCI, SCEA, GRPT, GPT, ASSOC
 Adresse :
 Code postale : Ville :
 Téléphone : Mail :
 Site internet :
 Descriptif des produits proposés :

TARIFS ET RÉSERVATION

Tarif par emplacement (3 x 3 mètres)
 Emplacement extérieur : 67,50€ Emplacement couvert : 134,90€
 Réservation : nombre d'emplacements(s) souhaité(s)
 Emplacement extérieur : Emplacement couvert :

Prêt de matériel :

Table (120 x 80 cm) : Chaise : Branchement électrique :

Merci de bien vouloir retourner cette réservation

Par courrier

Mairie de Versailles,
 Direction de la Communication
 Service Événementiel
 RP 1144
 78011 Versailles Cedex

Par mail

charlotte.lombrez@versailles.fr

ORGANISATION

- Installation : merci de préciser vos possibilités :

Vendredi 23 mars à partir de 15h oui non
 Samedi 24 mars à partir de 7h oui non

- Démontage : le dimanche à partir de 19 h

- Services : site gardienné / parking exposant gratuit / accès eau / accès électricité (prévoir des rallonges électriques ainsi que des prises multiples)



Esprit Jardin

CHARTRE DE L'EXPOSANT

Parvis de la cathédrale Saint Louis
samedi 24 et
dimanche 23 mars 2012
10h-19h

Les réservations des emplacements sont enregistrées dès réception du bulletin d'inscription et confirmées par mail.

Le paiement s'effectuera à l'ordre du **Trésor public** du montant correspondant à l'emplacement réservé, et doit être transmis après la manifestation dès la réception d'un état de recouvrement.

L'attribution des places est du seul ressort du service Événementiel de la Ville de Versailles et sera effectué en fonction de la nature du produit de la demande et du nombre de places disponibles.

Les plages d'ouverture au public sont sans interruption le samedi 24 et le dimanche 25 mars de 10h à 19h. L'exposant s'engage à assurer une présence continue pendant les 2 jours de la manifestation.

L'accueil des exposants est prévu le **vendredi 23 mars à partir de 15h et le samedi 24 au matin à partir de 7h**. L'installation des stands doit être terminée au plus tard le samedi à 10h, heure d'ouverture au public. Le démontage des stands commence le dimanche à partir de 19h.

Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner en dehors des heures de montage et de démontage. Une autorisation de stationnement est délivrée sur le parking de Sceaux pour chaque exposant.

Un gardiennage est assuré durant la nuit du samedi au dimanche.

L'exposant assure l'installation, la décoration et l'éclairage de son stand dans le respect des normes en vigueur. L'exposant doit apporter un soin particulier à la mise en valeur et à la présentation du stand. En dehors des installations proposées par la Ville de Versailles les abris, tentes et parasols personnels ne seront pas autorisés.

L'exposant dégage la Ville de Versailles de toute responsabilité civile, pénale ou administrative et renonce à recours contre la Mairie de Versailles en cas de perte, vol, dommages qui pourrait survenir aux matériels et produits exposés. L'exposant assume la responsabilité de ses produits et de son matériel qui sont assurés par ses soins et doit pouvoir disposer d'une attestation d'assurance civile valide le jour de la manifestation.

L'exposant autorise le service Événementiel de la Ville de Versailles à publier photos et informations pour la promotion de la manifestation.

L'exposant s'engage à respecter le règlement et à ne pas céder son inscription qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

CONTACTS

Mairie de Versailles, Service Événementiel
Nathalie Lombard : 01 30 97 84 54
nathalie.lombard@versailles.fr
Charlotte Lombrez 01 30 97 81 94
charlotte.lombrez@versailles.fr